



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</p> <p>Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'innovation</p> <p>Bureau des initiatives de partenariats et d'innovations Suivi par : Pascal Faucompré Tél : 01 49 55 52 82 Fax : 01 49 55 80 98</p> <p>Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation</p> <p>Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion Dossier suivi par : Valérie Meigneux Tél. : 01 49 55 51 24 Fax : 01 49 55 40 06</p> <p>Adresse : 1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07 SP</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDI/SDPOFE/N2013-2140</p> <p>Date: 07 novembre 2013</p>
--	---

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

A

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 6 février 2014

Nombre d'annexes : 3

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Appel à propositions de projets contribuant à la mission d'animation et de développement des territoires, ou à vocation éducative, au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Résumé : Cette note de service décrit l'appel à propositions 2014 de projets contribuant à la mission d'animation et de développement des territoires au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Ce dispositif s'inscrit dans le projet agro-écologique pour la France et la démarche "Produire autrement" qui implique un accompagnement éducatif. Pour la réalisation des projets, les établissements dont la proposition sera retenue bénéficieront d'une décharge équivalente à un tiers temps d'enseignement pour un personnel titulaire des équipes pédagogique et éducative. Les projets s'inscrivant dans une dynamique de coopération internationale, ou à vocation éducative, sont également éligibles.

Mots-clés : animation, territoire, ingénieur, partenariat, coopération internationale

Destinataires	
<p>Pour diffusion et mise en œuvre :</p> <p>Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directeurs de l'agriculture et de la forêt Chefs de service de l'agriculture, de la forêt et de la pêche des collectivités d'outre-mer Directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles</p>	<p>Pour information :</p> <p>Vice-président du CGAAER Directeur général de l'ACTA Directeur de l'ACTIA Directeur général de l'APCA Directeurs départementaux des territoires et Directeurs départementaux des territoires et de la mer Directeurs généraux et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur, publics et privés Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Directeur du CEZ de Rambouillet Ingénieurs et Inspecteurs généraux chargés d'appui aux parcours professionnels et au management des structures</p>

1 - Contexte de l'appel à propositions 2013 pour la réalisation de projets contribuant à la mission d'animation et de développement des territoires, ou à vocation éducative.

Depuis l'adoption de la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, la mission d'animation du milieu rural, qui est confiée aux établissements d'enseignement agricole publics, a été élargie pour leur permettre de participer pleinement au développement du territoire dans toutes ses composantes : agricole, sociale, économique, culturelle et environnementale.

En vue de mener à bien cette mission, un nouvel appel à propositions est lancé pour la rentrée scolaire 2014 et permettra de sélectionner des projets d'animation et de développement des territoires donnant lieu à des décharges équivalentes à un tiers temps d'enseignement pendant trois ans.

Les projets permettant aux établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de jouer un rôle moteur dans la conception et la diffusion de modèles agricoles écologiquement et économiquement performants seront examinés avec une attention particulière.

Les projets abordant le développement du territoire à travers la coopération internationale seront également examinés. Enfin, les projets à vocation éducative (développement durable, insertion, animation culturelle au niveau régional) seront également étudiés dès lors qu'ils permettent de répondre aux besoins et aux attentes du territoire.

L'animation du dispositif est assurée par le système national d'appui (SNA), principalement la Bergerie Nationale.

Le présent appel à propositions 2014 s'inscrit dans une enveloppe nationale des décharges d'enseignement. Dans cette perspective, il convient d'organiser les conditions d'un réel renouvellement des projets sur le territoire et d'optimiser les possibilités de mettre en œuvre de nouveaux projets.

2 – Éléments à prendre en compte pour la préparation d'un projet d'animation et de développement des territoires, ou à vocation éducative .

Les projets devront participer notamment à la mise en œuvre :

- du projet agro-écologique pour la France et de la démarche "Produire autrement" initiés par le ministère ;
- les plans prioritaires du ministère (Ambition bio 2017, Ecophyto, Eco Antiobio, plan de développement d'une apiculture durable...) ;
- de la lutte contre le décrochage scolaire ;
- d'une éducation au développement durable par une approche réflexive et comparative des pratiques et des modes de productions mise en place au niveau local et/ou régional ;
- de la déclinaison régionale de la convention « Alimentation, Agri-culture » au niveau régional ;
- de la lutte contre les violences et les discriminations.

Ils devront par ailleurs :

- s'inscrire dans le projet d'établissement ;
- montrer l'implication de l'EPLEFPA dans l'animation et le développement local au regard des besoins du territoire dans toutes ses dimensions : agricole, culturelle, sociale, économique, environnementale et internationale ;
- être conduits en mode projet (avec un début, une fin et un calendrier prévisionnel des travaux) et ne pas se limiter à un catalogue d'actions sans lien les unes avec les autres ;
- proposer une stratégie opérationnelle structurée ;
- être mis en œuvre par une équipe interne identifiée soutenue par l'équipe de direction s'impliquant au côté du chargé de projet dans la mission d'animation et de développement du territoire;
- présenter les incidences pédagogiques envisagées en précisant le lien avec l'équipe enseignante ;

- préciser les partenariats actuels ou à venir dans les dispositifs Réseau Mixte technologique (RMT), ainsi que les travaux relevant des appels à projets du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;
- s'appuyer sur des partenariats identifiés existants ou projetés (à différencier dans le dossier en précisant le rôle de chacun) avec :
 - les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, acteurs économiques et professionnels) ;
 - les établissements d'enseignement technique et supérieur, les organismes de développement et instituts de recherche, notamment dans le cadre de RMT, de projets de recherche, de développement conduits en partenariat, ou des projets de partenariat.
 - les partenaires locaux et internationaux pour projets de coopération internationale .
- être accompagnés systématiquement d'un avis circonstancié du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Les projets impliquant plusieurs EPLEFPA au niveau régional ou un réseau d'EPLEFPA à l'échelle d'un territoire pourront être examinés, sans que la genèse d'un réseau soit l'objet central du projet. Ce sera notamment le cas pour les projets à vocation éducative.

3 - Critères de sélection des projets

La grille de sélection des projets prendra en compte :

- l'avis du DRAAF/SRFD **sur 6 points** : le dossier classé 1^{er} par le DRAAF aura 6 points, le 2^{ème} 4 points, le 3^{ème} 2 points et le 4^{ème} 1 point. Les suivants, sans point, ne seront pas étudiés.
- la qualité du projet **sur 9 points** notamment :
 - méthodologie envisagée : 3 points
 - impact sur le territoire : 3 points
 - liens à la pédagogie et développement de formations : 3 points
- l'implication du projet dans la mise en œuvre des plans prioritaires du ministère, particulièrement les nouveaux modèles agricoles écologiquement et économiquement performants ainsi que les projets permettant la mise en place d'une transition éducative **sur 7 points** ;
- l'inscription du projet dans la participation de l'établissement aux réseaux d'innovation **sur 8 points** (la participation à un RMT ou un projet de recherche et de développement sera appréciée).

Le jury sera particulièrement sensible à la qualité de rédaction des projets notamment dans la compréhension des intentions, des objectifs et des actions du projet.

Les services régionaux sont invités à élaborer un classement discriminant et argumenté au regard de leurs projets (PREA, partenariats). Les établissements sont invités, avant de déposer un dossier, à se mettre en contact avec le DRAAF/SRFD de leur région afin de connaître les orientations ou les priorités régionales, particulièrement celles figurant dans le projet régional pour l'agriculture durable (PRAD).

Le comité de sélection privilégiera par ailleurs les projets proposés par les établissements ne bénéficiant pas encore du dispositif et veillera à ce que l'ensemble du territoire soit irrigué par ce dispositif.

4 - Prolongation des décharges tiers temps existantes

Les porteurs de projet qui ont commencé en septembre 2011 doivent quitter le dispositif en juin 2014 après avoir finalisé leur projet. Le comité de sélection veillera à faire respecter le principe d'une durée de 3 ans de décharge d'enseignement accordée à un porteur de projet.

Néanmoins, une prolongation **à titre exceptionnel** peut être accordée sur la base d'un argumentaire fourni par l'établissement concerné. Cet argumentaire devra satisfaire aux critères suivants : actions déjà mises en œuvre, raison justifiant le prolongement par rapport à la dynamique de l'établissement, à la dynamique partenariale et l'engagement financier actuel ou à venir. Il sera demandé aux

établissements de donner ces informations en partant du projet déjà en ligne sur le site et de remplir le chapitre « prolongement » qui sera lui-même validé par le DRAAF.

5 - Modalités de candidature

La procédure de candidature de l'appel à propositions est entièrement électronique sur le site : <http://www.adt.educagri.fr/>

5.1 Déclaration d'intention

Les EPLEFPA qui souhaitent s'inscrire dans cet appel à propositions devront, dans un premier temps, saisir une déclaration d'intention établie, selon le modèle figurant en annexe 1, sur le site susnommé, impérativement **entre le lundi 27 janvier et jeudi 6 février 2014**, date de fermeture de l'accès aux dossiers des établissements. Seul le chef d'établissement peut valider cette déclaration.

L'avis motivé du DRAAF ainsi qu'un classement des propositions régionales sera saisi électroniquement entre **le vendredi 7 février et le jeudi 13 février 2014**.

Le comité de sélection de la DGER instruira les déclarations d'intentions, établira une liste d'établissements retenus avant **fin mars 2013**. Les projets retenus seront désignés durant le deuxième trimestre 2014.

5.2 Rédaction des propositions de projets

Dans un deuxième temps, le « porteur » du projet sélectionné devra saisir sur le site un dossier complet, validé électroniquement par le chef d'établissement, puis validé électroniquement par le DRAAF. Les dates de saisies seront communiquées dans les courriers adressés aux établissements retenus.

Les propositions de projets seront saisies selon le cadre de réponse figurant en annexe 2.

5.3 Procédure d'attribution des décharges d'enseignement

Les moyens nécessaires seront clairement identifiés dans la DGH régionale. La décharge d'enseignement est attribuée par principe pour trois années sous réserve d'une évolution positive du projet, approuvée par le DRAAF en lien avec la DGER.

5.4 Rapport d'étape

Les établissements devront saisir chaque année un rapport d'étape fin juin. Il sera validé électroniquement, d'abord par le chef d'établissement, puis par le DRAAF.

Ce rapport d'étape sera établi selon le cadre de réponse figurant en annexe 3.

* *

*

Vous voudrez bien assurer la diffusion la plus large possible de cette note de service au sein de l'enseignement agricole public.

Mireille RIOU-CANALS
Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Annexe N°1

Déclaration d'intention pour le projet envisagé dans le cadre de la mise en œuvre de la mission d'animation et de développement des territoires ou à vocation éducative

Elle ne sera visible que par l'établissement et le DRAAF concernés, la Bergerie nationale et la DGER
Cadre de réponse :

Identification

1.4. Nom de l'EPL

1.5. Nom du centre constitutif ou site porteur du projet (si différent de l'EPL), adresse et n° de téléphone de l'EPL ou du centre ou site

1.6. Nom et fonctions du responsable du dossier au sein de l'équipe de direction

1.7. Nom et fonctions de la personne pressentie pour être en charge du projet et bénéficiaire de la décharge tiers temps. Préciser s'il s'agit d'un ingénieur sortant d'école en poste à la rentrée 2013.

Description sommaire du projet envisagé

2.1 Titre du projet (100 caractères maximum),
Le titre choisi doit être concis et explicite

2.2 Résumé du projet (600 caractères maximum)

Ce résumé doit intégrer l'objet du projet et l'impact prévu sur le territoire, la pédagogie et le développement de formations

2.3 thématique(s) principale (N°1) et secondaire (N°2) de l'action
à choisir dans la liste suivante. :

- performance énergétique des exploitations agricoles
- autonomie fourragère et alimentaire des exploitations agricoles
- appui au développement de l'agriculture biologique
- EPL et développement durable
- agro-ressources (production de ressources non-alimentaires)
- biodiversité notamment la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production
- certification haute valeur environnementale en agriculture
- diversification-installation
- péri urbain
- programme national pour l'alimentation
- développement des territoires à travers des actions de coopération internationale
- lutte contre le décrochage scolaire,
- éducation au développement durable par une approche réflexive et comparative des pratiques et des modes de productions mise en place au niveau local et/ou régional,
- déclinaison de la convention « Alimentation, Agri-culture » au niveau régional
- lutte contre les violences et les discriminations
- développement local
- accueil et éducation

Implication de l'EPLEFPA dans le territoire, diagnostic et perspectives aboutissant à la définition du projet présenté :

3.1. Diagnostic territorial, positionnement de l'EPL dans le territoire, identification des enjeux communs à l'établissement et au territoire (800 caractères maximum)

3.2. Etat actuel de l'implication de l'EPL dans le territoire, les personnels impliqués, les partenariats existants, participation de l'établissement aux réseaux de l'innovation (800 caractères maximum)

3.3. Intégration de ces enjeux dans le projet présenté (800 caractères maximum)

3.4.Objectifs opérationnels prévus pour que le projet réponde à ces enjeux, compétences de l'établissement mobilisées dans le cadre de ces objectifs opérationnels et intégration du projet dans le projet d'établissement (800 caractères maximum)

3.5.Les perspectives motivant la demande d'un tiers-temps (800 caractères maximum)

3.6.Existence de projets en cours (tiers temps, chef de projet...), ou refusés précédemment (200 caractères maximum)

Gouvernance du projet

4.1.Fonctions assurées par la personne pressentie au sein de l'EPL (statut, enseignements, implications antérieures sur la mission animation et développement du territoire ou dans les réseaux d'innovation...), rôles et missions confiés dans le cadre du projet envisagé

4.2.Préfiguration de l'équipe interne à l'EPL qui s'impliquera sur le projet, rôle actuel des membres de cette équipe sur l'animation et le développement des territoires, rôle et missions confiées à cette équipe, articulation entre le rôle et la mission de la personne pressentie pour être en charge du projet et modalités du travail collectif prévues dans le cadre du projet (800 caractères maximum)

4.3. Partenaires actuels et pressentis en définissant le rôle de chacun aujourd'hui et dans le cadre du projet et les modalités de travail en commun envisagées (800 caractères maximum)

Annexe N°2

Description et déroulé prévisionnel du projet retenu dans le cadre de la mise en œuvre de la mission animation et développement des territoires, ou à vocation éducative Informations à saisir

1.- Identification [accessible sur le site à tous]

1.1.Nom de l'EPL

1.2.Nom du centre constitutif ou site porteur du projet (si différent de l'EPL), adresse et n° de téléphone de l'EPL ou du centre ou site

1.3.Nom et fonctions du responsable du dossier au sein de l'équipe de direction

1.4.Nom et fonctions de la personne bénéficiant de la décharge tiers temps pour être en charge du projet

2. - Description du projet retenu [accessible sur le site à tous]

2.1 - Titre du projet (100 caractères maximum)

2.2 - Résumé du projet (600 caractères maximum)

Ce résumé doit intégrer l'objet du projet et l'impact prévu sur le territoire, la pédagogie et le développement de formations.

Il doit aussi à ce stade résumer les objectifs opérationnels envisagés.

2.3 - Thématique(s) principale (N°1) et secondaire (N°2) de l'action à choisir dans la liste suivante

- • performance énergétique des exploitations agricoles
- • autonomie fourragère et alimentaire des exploitations agricoles
- • appui au développement de l'agriculture biologique
- • EPL et développement durable
- • agro-ressources (production de ressources non-alimentaires)
- • biodiversité notamment la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production
- • certification haute valeur environnementale en agriculture
- • diversification-installation
- • péri urbain
- • programme national pour l'alimentation
- • développement des territoires à travers des actions de coopération internationale
- • lutte contre le décrochage scolaire,
- • éducation au développement durable par une approche réflexive et comparative des pratiques et des modes de productions mise en place au niveau local et/ou régional,
- • déclinaison de la convention « Alimentation, Agri-culture » au niveau régional
- • lutte contre les violences et les discriminations
- • développement local
- • accueil et éducation

3 - Description des axes du projet [accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAAF, à la Bergerie nationale et à la DGER].

3.1. présentation des différents objectifs opérationnels et des actions envisagées dans le cadre de ces objectifs opérationnels (personnes impliquées dans l'EPL personnels et apprenants, partenaires) (1500 caractères maximum)

3.2.moyens mis en œuvre, articulation et impacts prévus sur la pédagogie et les formations mises en œuvre (1000 caractères maximum)

3.3.moyens mis en œuvre impacts prévus sur le territoire et effets sur l'innovation (800 caractères maximum)

4 - Calendrier de réalisation des différentes phases du projet [accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAAF, à la Bergerie nationale et à la DGER]

Calendrier prévisionnel portant sur les trois années et précisant notamment les périodes auxquelles il sera pertinent de procéder à un point d'étape et une évaluation en interne. (800 caractères maximum)

5 - Budget prévisionnel spécifique [accessible sur le site à l'établissement et à la DRAAF concernés, à la Bergerie nationale et à la DGER]

(800 caractères maximum)

6 - Indicateurs [accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAAF, à la Bergerie nationale et à la DGER].

Ces indicateurs doivent permettre le suivi de la mission en termes d'impacts du projet sur la pédagogie et les formations et sur le territoire (800 caractères maximum).

7 - Gouvernance du projet [accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAAF, à la Bergerie nationale et à la DGER]

7.1. Fonctions assurées par la personne pressentie au sein de l'EPLEFPA (statut, enseignements, implications antérieures sur la mission animation et développement du territoire ou dans les réseaux d'innovation ...), rôles et missions confiés dans le cadre du projet envisagé

7.2. Préfiguration de l'équipe interne à l'EPLEFPA qui s'impliquera sur le projet, rôle actuel des membres de cette équipe sur l'animation et le développement des territoires, rôle et missions confiées à cette équipe, articulation entre le rôle et la mission de la personne pressentie pour être en charge du projet et modalités du travail collectif prévues dans le cadre du projet (800 caractères maximum)

7.3. Les partenaires actuels et pressentis en définissant le rôle de chacun dans le cadre du projet et les modalités de travail en commun envisagées (800 caractères maximum)

7.4. Changements éventuels depuis la déclaration d'intention (800 caractères maximum).

8.- Lettre de mission [accessible sur le site à l'établissement et à la DRAAF concernés, à la Bergerie nationale et à la DGER].

Fichier (pdf) à télécharger (800 caractères maximum)

Annexe N°3 Rapport d'étape

Avancées du projet mené dans le cadre de la mise en œuvre de la mission animation et développement des territoires ou à vocation éducative

1. Identification

[accessible sur le site à tous]

1.1. Nom de l'EPL

1.2. Nom du centre constitutif ou site porteur du projet (si différent de l'EPL), adresse et n° de téléphone de l'EPL ou du centre ou site

1.3. Nom et fonctions du responsable du dossier au sein de l'équipe de direction

1.4. Nom et fonctions de la personne bénéficiant de la décharge tiers temps pour être en charge du projet

2. Description du projet *[accessible sur le site à tous]*

2.1 - Titre du projet (100 caractères maximum)

2.2 - Résumé du projet (400 caractères maximum)

Ce résumé doit intégrer l'objet du projet et l'impact prévu sur le territoire, la pédagogie et le développement de formations.

Il doit aussi à ce stade résumer les objectifs opérationnels envisagés

2.3. Thématique(s) principale (N°1) et secondaire (N°2) de l'action *[accessible sur le site à tous]*
à choisir dans la liste suivante :

- • performance énergétique des exploitations agricoles
- • autonomie fourragère et alimentaire des exploitations agricoles
- • appui au développement de l'agriculture biologique
- • EPL et développement durable
- • agro-ressources (production de ressources non-alimentaires)
- • biodiversité notamment la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production
- • certification haute valeur environnementale en agriculture
- • diversification-installation
- • péri urbain
- • programme national pour l'alimentation
- • développement des territoires à travers des actions de coopération internationale
- • lutte contre le décrochage scolaire,
- • éducation au développement durable par une approche réflexive et comparative des pratiques et des modes de productions mise en place au niveau local et/ou régional,
- • déclinaison de la convention « Alimentation, Agri-culture » au niveau régional
- • lutte contre les violences et les discriminations
- • développement local
- • accueil et éducation

3. Avancement du projet *[accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAAF, à la Bergerie nationale et à la DGER].*

3.1 Actions prévues réalisées ou en cours pour les différents objectifs opérationnels (800 caractères maximum)

3.2 Actions non prévues réalisées (800 caractères maximum)

3.3 Actions restant à réaliser (800 caractères maximum)

3.4 Articulation et impact sur la pédagogie et le développement de formations (lien avec l'équipe pédagogique, les apprenants...) (suivi des indicateurs)

3.5 Impact sur le territoire (suivi des indicateurs) et les effets sur l'innovation

3.6 Partenaires impliqués et modalités de travail en commun

3.7 Fonctionnement de l'équipe projet

4. Etat financier du projet [accessible sur le site à l'établissement, à la DRAAF concernés, à la Bergerie nationale et à la DGER]

(800 caractères maximum)

5. Perspectives prévues [accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAAF, à la Bergerie nationale et à la DGER].

Avancées ou difficultés rencontrées, informations importantes concernant le déroulement de l'action ne rentrant pas dans la classification prévue

6. Résumé grand public (accessible à tous)

(5 000 caractères)

Résumé intégrant les grandes avancées sur les différents objectifs opérationnels, les résultats obtenus et l'impact sur la pédagogie et le développement de formation et l'impact sur le territoire.

NB : ne pas reprendre les éléments du résumé du projet figurant en présentation. Les éléments présentés ici doivent rendre compte des résultats plutôt que des objectifs.